

La sécurité dans l'installation des équipements sonores

Outre la sécurité en matière d'équipements électriques assurée par la protection différentielle à 30 milliampères obligatoire pour la protection des personnes contre le risque d'électrocution, le technicien aura à suivre certaines règles lors de l'installation des enceintes et câblages.

Systemes de sonorisation accrochés

Les enceintes à suspendre devront comporter un ou plusieurs points d'ancrage adaptés. La résistance du système d'accrochage est généralement garantie par le fabricant. Chaque enceinte devra être liée à la structure porteuse (ou mieux encore, à 2 structures distinctes) par 2 systèmes différents : élingue métallique et chaîne, par exemple, ainsi que manilles et maillons rapides. L'une sert à supporter la charge, l'autre sert de sécurité.

La résistance des chaînes, élingues, manilles, maillons rapides doit être certifiée par le fabricant et ces éléments devront être vérifiés tous les ans.

La structure porteuse devra être capable de supporter la charge. On ne s'accroche pas n'importe où ! Les régisseurs ou directeurs techniques doivent connaître les points d'accroche et la charge disponible dans leurs salles (demander la Note de Calcul auprès de l'architecte)

Enceintes sur pieds

Dans certaines situations il sera indispensable de placer des enceintes sur pieds. Attention à la charge admissible par le pied. Cette caractéristique doit être donnée par le constructeur ! Les HP devront présenter un logement permettant d'y introduire le pied – pas de bricolage hasardeux ! Lorsque les pieds se trouvent à proximité du public, ils devront faire l'objet d'une signalétique au sol et sur les pieds, et éventuellement un barriérage pour en empêcher l'accès.

Si possible, ces enceintes devront être assurées par une élingue ou une chaîne fixée à un point situé au-dessus du HP.

Passage de câbles

Il faut éviter de placer des câbles sur le parcours du public. Lorsqu'il n'est pas possible de l'éviter, on veillera à recouvrir les câbles par un passage de câbles (tapis, moquette) et ruban adhésif (gaffer).